



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30  
à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 13 décembre 2018 à 9h30** à l'Espace Pierre Etrillard à St Nicolas de Redon, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Monsieur René BOURRIGAUD, Région de Nozay Communauté

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

**Pouvoirs :**

M. Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Solène MICHENOT

M. Bernard PIEDVACHE, St Méen Montauban Communauté à David MOIZAN

M. Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté à Bretagne Porte de Loire Communauté

**Assistaient également :**

Monsieur Cyril LANOIRE, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Redon

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine

Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH de l'EPTB Vilaine

Madame Catherine POTIER, Assistante accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Milieux naturels-Politique de Bassin-Assemblées à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Jeudi 13 décembre 2018 à 9h30  
à l'Espace Pierre Estrillard à St Nicolas de Redon**

**2- RESSOURCES – Emplois**

**I. Emplois non-permanents 2019 : création**

Le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur la création ou le renouvellement d'emplois non-permanents, dans les conditions fixées par la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

**A) Emplois non permanents saisonniers et stagiaires de l'enseignement supérieur**

Il est proposé au Comité Syndical de reconduire pour 2019 la plupart des emplois saisonniers de 2018. Pour 2019, il n'y aura pas d'embauche de guide animateur à la Passe à Poissons d'Arzal compte tenu de la réalisation d'un nouveau local et d'une réflexion à mener courant 2019 sur la suite de ces visites assurées par l'EPTB depuis de nombreuses années.

**1. PÔLE « Eau Potable et Hydraulique »**

**a) Barrage d'ARZAL**

• L'exploitation normale du barrage nécessite depuis 2002, la présence de 5 barragistes à temps complet, pour en assurer l'entretien et la gestion.

Les jours fériés, congés annuels, repos compensateurs et récupération, entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale, afin de répondre aux exigences minimum (2 agents à l'exploitation et 1 à la maintenance).

Il est donc proposé le renouvellement en 2019 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal :

<b>ASSISTANT BARRAGISTE CONTRACTUEL</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Exploitation et maintenance du Barrage
<b>Niveau de recrutement</b>	Catégorie C – Adjoint technique
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire
<b>Période de recrutement</b>	Juillet et Août 2019

• L'exploitation normale du barrage durant la période estivale, du fait d'une nette augmentation de la navigation de plaisance en transit par le barrage, impose la présence de lamaneurs, chargés de faciliter et accélérer les éclusages.

Ces emplois sont inscrits dans la masse salariale de l'EPTB mais sont ensuite en partie pris en charge par la Compagnie des Ports du Morbihan. Pour 2019, ces derniers rembourseront comme en 2018, 1/3 de ces frais de personnels (salaires bruts + charges patronales). A compter de 2020, la totalité de ces frais de personnels engagés par l'EPTB, seront pris en charge par La Compagnie des Ports du Morbihan.

Il est donc proposé au Comité Syndical le renouvellement en 2019 des 2 emplois suivants à inscrire sur le Budget Principal de l'EPTB. Il sera demandé en fin d'année 2019, le remboursement de 1/3 des frais engagés à la Compagnie des Ports du Morbihan :

<b>2 LAMANEURS CONTRACTUELS</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Organisation et aide matérielle au placement des bateaux et à leurs entrées et sorties de l'écluse, travaux de petit entretien.
<b>Niveau de recrutement</b>	Catégorie C – Adjoint technique
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire
<b>Période de recrutement</b>	5 mois chacun entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 octobre 2019

**b) Pont de CRAN**

• L'exploitation normale du Pont de Cran, à SAINT-DOLAY, nécessite la présence de deux agents à temps complet.

Les jours fériés, congés annuels et récupérations entraînent la nécessité de recruter un agent contractuel en période estivale.

Il est donc proposé le renouvellement en 2019 de l'emploi suivant, à prendre en charge par le Budget Principal :

<b>PONTIER CONTRACTUEL</b>	
<b>Nature des fonctions</b>	Exploitation et entretien du Pont de CRAN
<b>Niveau de recrutement</b>	Catégorie C – Adjoint technique
<b>Niveau de rémunération</b>	Grille indiciaire et régime indemnitaire
<b>Durée</b>	5 semaines entre juillet et août 2019

**2. PÔLE « Ressources »**

**a) Besoins imprévus**

• Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3 - alinéa 2 et pour pouvoir assurer la continuité du service et en cas de besoin avéré, il est proposé que les services puissent faire appel à un agent, afin d'effectuer des tâches administratives ou techniques et/ou occasionnelles d'exécution.

Pour 2019, les crédits portés au Budget Principal pour pallier un besoin imprévu sont de 2 mois et la rémunération afférente sera effectuée sur la base de l'indice minimum de Fonction Publique Territoriale. Pour les inscrits maritimes, un crédit de 1 mois pour le recours à un matelot en 4<sup>ème</sup> catégorie est également prévu.

**b) Stagiaires 2019**

Il est proposé que les services puissent faire appel, selon les besoins des services, à des stagiaires gratifiés, à savoir des étudiants qui doivent, dans leur cursus, accomplir des stages pratiques.

Leur gratification serait calculée sur la base de 88 % de l'indice majoré 186, soit environ 730 € nets mensuels. S'y ajoutera en outre, le bénéfice des titres-restaurant, dans les conditions du contrat passé pour les agents territoriaux.

Le recensement des besoins des services est présenté dans le tableau suivant :

<b>Pôle / Unité</b>	<b>Thématique</b>	<b>Niveau d'études</b>	<b>Période/durée</b>	<b>Tuteur</b>
<b>Eau Potable et Hydraulique</b>	Réfection de l'armoire électrique au Trévelo	BTS électrotechnique	<b>2 stagiaires</b> du lundi 7 janvier au dimanche 3 février 2019 (4 semaines pour chaque stagiaire)	Thierry POULAIN
<b>Milieu – Animation de Bassin</b>	Dynamique de la population de Mulet porc (Liza ramada (Risso, 1827)) dans le bassin de la Vilaine (Bretagne, France) : Première estimation des paramètres démographiques et biologiques du stock	Master 2 ou école d'ingénieur	Début au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2019 (6 mois)	Cédric BRIAND
	Affinage de l'outil d'aide à la décision pour définir des têtes de bassins prioritaires, étude de la faisabilité d'une gestion intégrée à l'échelle de la tête de bassin.	Master 2 ou école d'ingénieur	Début au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2019 (6 mois)	Nathalie PECHEUX
<b>TOTAL</b>			<b>14 mois</b>	

## **B) Autres emplois non permanents**

En cette fin d'année, il n'y a pas de besoins recensés pour d'autres emplois non permanents à créer pour 2019.

## **II. Emplois permanents 2019 : création de nouveaux emplois et mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

### **A) Emplois permanents à pouvoir au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019**

#### **1 PÔLE « Eau Potable et Hydraulique »**

##### **a) Création d'un poste de technicien « ouvrages » dans le cadre du transfert de la compétence « PI » à l'EPTB**

Les principales missions dévolues à ce technicien sont :

La réalisation des visites périodiques de surveillance et des visites exceptionnelles (en période de crue et post crue), le suivi des opérations d'entretien courant et des marchés associés (fauchage, suivi topographique, le suivi piézométrique, entretien des stations mesure), le suivi des travaux de rénovation/remise en état, élaboration et suivi des dossiers d'ouvrage, le pilotage des visites réglementaires périodiques (visite technique approfondie, rapport d'auscultation), la participation à l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation en application du décret de 2015 (diagnostic approfondi, études de dangers).

Les principaux ouvrages concernés : les digues de Saint Nicolas, les barrages de la Chère, l'étang des Forges de Moisdon, la digue de Damgan.

Le salaire chargé de ce technicien digue sera affecté aux prévisionnels financiers des protocoles concernés de transfert de compétences PI. Il n'impacte pas la masse salariale de la compétence socle de l'EPTB.

Il est donc proposé au Comité Syndical, sous réserve de la validation des protocoles, la création de cet emploi dans les conditions suivantes :

- Emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 à pouvoir en interne, par mutation ou inscription sur liste d'aptitude.
- Cadre d'emploi des agents de maîtrise ou grade de technicien
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire
- Autres avantages : CNAS + Chèques déjeuner + Participations employeur aux mutuelles labellisées « santé » et « prévoyance », le cas échéant.

##### **b) Remplacement d'un barragiste suite au futur départ en retraite du chef barragiste**

Suite au prochain départ en retraite du chef barragiste, et pour assurer la continuité de service, il est proposé de créer un emploi permanent de barragiste à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Celui-ci n'assurerait pas les fonctions de chef de l'agent partant à la retraite. Les responsabilités seront partagées entre les 4 agents présents depuis plusieurs années et possédant l'expérience et l'expertise pour assurer ces responsabilités.

Le recrutement concerne donc un agent d'exploitation/maintenance du barrage.

Il est donc proposé au Comité Syndical, la création de cet emploi dans les conditions suivantes :

- Emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 à pouvoir par mutation, inscription sur liste d'aptitude ou recrutement direct.
- Grade d'adjoint technique ou adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire.
- Autres avantages : CNAS + Chèques déjeuner + Participations employeur aux mutuelles labellisées « santé » et « prévoyance », le cas échéant + avantage en nature : logement de fonction accordé par nécessité absolue de service.

L'emploi de chef barragiste au grade d'agent de maîtrise principal sera supprimé dès le départ en retraite effectif de l'agent.

## **2. PÔLE « Milieux et Animation Bassin »**

### **a) Emploi permanent de Chargé de mission « animation estuaire-Bassin »**

Depuis 2002, trois chargées de mission « estuaire » ont assuré successivement les missions d'intervention et d'animation sur le territoire de l'estuaire et de la politique de bassin. La dernière personne sur ce poste a quitté l'EPTB en août 2018. Depuis, l'emploi est resté vacant dans l'attente de préciser les missions de ce poste en lien avec les nouvelles compétences acquises par l'EPTB suite à l'adhésion des EPCL.

Cependant, face au besoin de recruter un coordinateur Barrages et Aménagement, le grade d'ingénieur vacant a été utilisé à l'automne 2018.

Il est donc proposé au Comité Syndical de maintenir l'emploi de chargé de mission « animation estuaire-bassin », dans les conditions suivantes :

- Emploi permanent
- Grade : ingénieur
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire
- Autres avantages : CNAS + Chèques déjeuner + Participations employeur aux mutuelles labellisées « santé » et « prévoyance », le cas échéant.

### **b) Emploi permanent de Chargé de mission « milieux naturels »**

Depuis 2012, plusieurs délibérations portant sur l'emploi non permanent de chargé de mission « Inventaire des cours d'eau » se sont succédées. Aujourd'hui la réalisation des inventaires des cours d'eau est quasiment terminée et les tâches effectuées par la chargée de mission sont en pleine évolution du fait des nouvelles compétences acquises par l'EPTB suite à l'adhésion des EPCL.

Aussi, il est nécessaire de pérenniser à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 cet emploi non-permanent et de créer un emploi permanent de chargé de mission dont l'une des tâches restera le suivi et la mise à jour des inventaires des cours d'eau, Les autres tâches qui complèteront cet emploi seront la reprise d'une partie des missions et des actions à mener sur l'estuaire, la participation aux travaux à mener sur le littoral en collaboration avec l'Unité de Gestion Vilaine Aval, et également la collaboration avec la chargée de mission Natura 2000.

Il est donc proposé au Comité Syndical, la pérennisation de cet emploi dans les conditions suivantes :

- Emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> février 2019
- Grade : Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire
- Autres avantages : CNAS + Chèques déjeuner + Participations employeur aux mutuelles labellisées « santé » et « prévoyance », le cas échéant.

## **B) Tableau des Emplois permanents et des effectifs**

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs, joint en annexe. Ce tableau prend en compte les agents transférés dans le cadre de l'unité de gestion Vilaine Aval et des protocoles « PI ». Il sera mis à jour, si la délibération sur le protocole de transfert n'est pas validée par le Comité Syndical du 13 décembre 2018.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le rapport sur les emplois pour 2019.**

**Pour Extrait Conforme  
La Présidente,**

**Solène MICHENOT**